

missaire, sous l'autorité de la partie I de la loi des enquêtes, pour enquêter sur des accusations de partisanerie politique portées contre des employés du Gouvernement dans la province de Québec.

**Jour d'actions de grâce.**—Lundi, 9 octobre 1939, a été désigné par proclamation “jour d'actions de grâce au Dieu tout-puissant pour les abondantes moissons et tous les autres bienfaits dont Il a gratifié le Canada”.

**Jours d'humbles prières et d'intercession.**—Dimanche, 8 octobre 1939, et dimanche, 26 mai 1940, ont été désignés par proclamation comme jours d'humbles prières et d'intercession au Dieu Tout-Puissant pour la cause dont le Royaume-Uni, le Canada et les autres Dominions du Commonwealth des nations britanniques, ainsi que les pouvoirs alliés et associés, se sont faits les champions, et pour tous ceux qui offrent leur vie pour notre cause et pour l'établissement d'une paix prochaine et durable reposant sur la justice et la bonne entente.